



LES « DASTUCES » DE LA SEMAINE

DU 09 AU 15 FÉVRIER 2014

TELECOMMUNICATIONS

~ FRANCE ~

« Redressement fiscal de Google: son montant pas encore fixé »

Les discussions entre les services fiscaux français et le géant de l'internet sont toujours en cours. Le fisc avait mené des perquisitions et des saisies en juin 2011 dans les locaux parisiens de l'entreprise, dans le cadre d'une enquête sur les "prix de transfert" entre la branche en France du géant américain et sa holding irlandaise. Parallèlement, de telles procédures fiscales sont également en cours concernant Facebook et LinkedIn, a affirmé cette source.

« Orange à l'offensive dans le paiement sur mobile »

L'opérateur a officialisé le lancement commercial du service Orange Cash, développé en partenariat avec Visa, qui permet de payer avec son mobile grâce à la technologie NFC (sans contact). Disponible à Caen et à Strasbourg, il sera déployé sur l'ensemble du territoire dans le courant de l'année. "2014 sera l'année de l'essor du paiement mobile, et Orange en sera l'un des principaux contributeurs", estime Marie-Noëlle Jégo-Laveissière, la nouvelle directrice exécutive pour l'innovation, le marketing, et les technologies. Orange Cash est un portefeuille virtuel, sous la forme d'une application à télécharger gratuitement. Pour alimenter son compte, il suffit d'entrer un numéro de Carte Bleue ou d'effectuer un virement. Orange se rémunère, avec Visa, sur les recharges par carte bancaire et sur les commissions perçues sur chaque transaction.

« La CNIL demande un encadrement plus strict de la géolocalisation »

Sur demande de l'Asic, principale association des acteurs du Web, la CNIL a rendu public son avis sur ce texte : le temps de géolocalisation autorisé dans les enquêtes préliminaires doit se limiter à 8 jours, contre 15 dans le projet de loi. Ce texte fait

suite à une invalidation par la Cour de cassation de pièces de procédure obtenues par géolocalisation. En référence à la Convention européenne des droits de l'homme, les juges avaient estimé que l'utilisation de la géolocalisation pour suivre un suspect constituait une ingérence dans la vie privée "dont la gravité nécessite qu'elle soit exécutée sous le contrôle d'un juge". C'est ce que prévoit le projet de loi après ledit délai de 15 jours pour les enquêtes préliminaires. Les policiers devront ensuite demander l'autorisation d'un juge des libertés et de la détention pour poursuivre la géolocalisation pendant un mois renouvelable. Pour la Cnil, ces quinze jours doivent être réduits à 8 en accord avec «la durée de flagrance» prévue par le Code de procédure pénale. Autre point que soulève la Cnil : l'absence de traitement particulier pour les professions «exposées par leur activité ou par les secrets des sources». Elle insiste pour que soit mentionnées des protections particulières pour les journalistes, les députés et sénateurs ainsi que les avocats et les magistrats.

« L'Assemblée adopte le projet de loi sur la géolocalisation »

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi encadrant la géolocalisation dans les enquêtes préliminaires. Le texte clarifie les conditions d'utilisation de la géolocalisation par les services enquêteurs, après que la Cour de cassation a invalidé des pièces de procédure recueillies par ce moyen.

« L'Arcep relance le débat sur la fibre optique jusqu'à la box de l'abonné »

Le régulateur télécoms relance un débat sur les technologies nécessaires pour raccorder les abonnés. L'Arcep consulte publiquement les acteurs concernés sur la technologie FTTH qui recouvre un réseau d'opérateur consistant à ne pas déployer la fibre optique jusqu'au domicile des abonnés. Avec cette technologie, contrairement au FTTH, la fibre optique s'arrête à proximité du



logement. Ensuite, on réutilise, pour les derniers décimètres, le câblage cuivre existant pour raccorder l'abonné et lui fournir les services. Un boîtier convertit les signaux entre les deux câblages. L'intérêt est évident : diminuer les coûts de raccordement à très haut débit sur les derniers mètres desservant les clients, réputés les plus onéreux pour les opérateurs. Consciente que l'architecture FTTH soulève des questions l'Arcep a déjà réuni un groupe de travail. Selon ses premières conclusions, on pourrait ainsi remédier à des difficultés ponctuelles et transitoires de réalisation du raccordement final en fibre optique. L'option actuelle en faveur du câblage privilégiant le raccordement FTTH pourrait-elle remise en question ?

~ EUROPE ~

« ECB supports new European directive for electronic payments »

In its opinion, the ECB makes a number of detailed suggestions to enhance the security of payment initiation and account information services. They also include a proposal to develop a common European standard, which should allow the industry to rely on safe ways to authenticate consumers.

« Journée mondiale 2014 pour un Internet plus sûr: créons ensemble un Internet meilleur »

La Journée 2014 pour un Internet plus sûr vise essentiellement à améliorer Internet et à encourager des gens de tous âges à créer du contenu en ligne de bonne qualité à l'intention des jeunes. Les lauréats pour le meilleur contenu en ligne sont choisis parmi 1100 candidats et les prix seront remis à des adultes et des enfants de Belgique, de République tchèque, de Hongrie, d'Islande, des Pays-Bas, de Pologne, du Portugal, de Roumanie, de Russie et du Royaume-Uni.

« La Commission se propose comme médiateur dans les futures négociations mondiales sur la gouvernance de l'internet »

Après les révélations sur les programmes de grande envergure de surveillance de l'internet et alors que

la confiance dans le réseau est mise à mal, la Commission européenne propose aujourd'hui une réforme capitale de la gestion et de l'exploitation de l'internet. Cette proposition préconise une gouvernance plus transparente, qui favorise la responsabilisation et l'intégration.

« Aide d'Etat dans le cadre du processus de numérisation des signaux télévisés en Italie »

Lors de l'exécution d'une décision de la Commission déclarant un régime d'aides illégal et incompatible avec le marché intérieur, le juge national n'est pas lié par les prises de position ultérieures de l'institution, mais doit les prendre en considération en vertu du principe de coopération loyale. À cet égard, les calculs effectués par le juge national pour la quantification des montants à restituer peuvent, sur la base de l'ensemble des éléments portés à sa connaissance, aboutir à un montant égal à zéro.

« Internet : La notion de l'acte de communication au public »

Le propriétaire d'un site Internet peut, sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur, renvoyer, via des hyperliens, à des œuvres protégées disponibles en accès libre sur un autre site. Il en va ainsi même si les internautes qui cliquent sur le lien ont l'impression que l'œuvre leur est montrée depuis le site qui contient le lien.

~ INTERNATIONAL ~

« L'achat de Time Warner par Comcast donnera naissance à un géant de la télé câblée aux Etats-Unis »

Un nouvel empire des médias émerge outre-Atlantique. Le groupe Comcast devrait annoncer la signature d'un accord en vue de l'acquisition de Time Warner Cable (TWC) pour un peu plus de 45 milliards de dollars. Comcast, est notamment propriétaire du groupe de divertissement NBC Universal et compte 22 millions d'abonnés. La fusion entre les deux premiers câblo-opérateurs américains donnera naissance à un géant. Avant qu'elle ne soit effective, il faudra qu'elle soit validée par le régulateur américain, ce qui devrait prendre de longs mois.



« L'actu tech en Asie : la Chine, possible Eldorado du "big data" »

Le big data, concept en vogue, consiste à analyser des masses énormes de données pour en tirer des tendances, des connaissances sur ses consommateurs, ses salariés, ses produits... En Asie, les géants de l'Internet, avec leur galaxie de filiales, leur boulimie d'acquisitions et leurs myriades de services, sont potentiellement à même de constituer d'efficaces bases de données, croisant conversations numériques et données d'achat.

« L'UIT célèbre le 11 février la Journée mondiale pour un Internet plus sûr »

L'UIT s'associe à d'autres institutions des Nations Unies, ONG, gouvernements et entreprises technologiques du monde entier pour célébrer la Journée pour un Internet plus sûr, mettant particulièrement l'accent sur les stratégies éducatives visant à renforcer la sécurité en ligne des enfants et des jeunes. Cette journée, placée sous le thème "Créer ensemble un Internet meilleur", s'emploie à faire connaître les travaux réalisés par l'UIT dans le cadre de son initiative... pour... la protection en ligne des enfants (COP).

« USA: une coalition pour l'expansion du Wi-Fi »

Une coalition d'entreprises technologiques et de groupes militants du web ont appelé aux Etats-Unis à l'expansion des ondes Wi-Fi pour décongestionner Internet dans les années à venir. La coalition comprend plusieurs géants du secteur comme Google, Microsoft, le câblo-opérateur Comcast, la Consumer Electronics Association ou encore le détaillant électronique Best Buy et l'American Library Association.

SPATIAL

« Les budgets spatiaux enregistrent une baisse historique en 2013 »

La « Guerre des étoiles » que se livraient l'URSS et les Etats-Unis est bien loin. En effet, pour la première fois depuis 20 ans, les budgets mondiaux que les Etats consacrent à la recherche spatiale ont baissé en 2013, peut-on lire dans une étude

d'Euroconsult publiée jeudi 13 février. La somme de ces budgets représentait 72,1 milliards de dollars en 2013, contre 72,9 en 2012, un record historique. Si l'on en croit l'étude d'Euroconsult, deux raisons principales expliquent cette baisse : la nature cyclique des investissements et, bien entendu, la situation économique en Occident. L'Europe et les Etats-Unis constituant deux très importants pôles d'investissement dans le secteur spatial. C'est d'ailleurs outre-Atlantique que la principale baisse a eu lieu avec plus de 8,8 milliards de moins qu'en 2012. Les investissements spatiaux montrent toutefois des "signes positifs" et la hausse de l'investissement dans le secteur devrait reprendre dès 2015. Une fois la crise économique passée.

« Satellites espions : Paris va devoir renégocier avec Abu Dhabi »

"Business is business". Barack Obama a beau avoir multiplié les signes d'amitié envers François Hollande, pas question de faire des sentiments sur le plan commercial. Dernier exemple en date : le contrat Falcon Eye de satellites espions, vendus en juillet par EADS et Thales Alenia Space aux Emirats arabes unis pour plus de 700 millions d'euros, va devoir être... renégocié. Parce que Washington a tout fait pour.

Le contrat a pourtant été signé par les deux PDG en présence de Jean-Yves Le Drian et du cheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyane, prince héritier du royaume et grand patron de la défense. Le ministre de la Défense français y est d'ailleurs pour beaucoup, lui qui a dû faire plusieurs déplacements pour arracher l'affaire face à Lockheed Martin, soutenu par l'administration américaine. La fête aura été de courte durée.

Le problème est venu de composants électroniques entrant dans la fabrication des satellites et fabriqués aux Etats-Unis. Non pas que ces composants soient sensibles : ils sont même complètement banals. Il n'en demeure pas moins qu'ils figurent sur la liste ITAR, du nom de la réglementation américaine qui soumet leur exportation à autorisation de Washington, et qu'il ne serait pas économiquement rentable de produire en Europe pour éviter cette contrainte.



Les Français ne l'ignoraient pas. Mais ils ne s'attendaient pas à ce que la Maison-Blanche mette tant de temps à donner son feu vert. L'affaire est tellement sensible qu'elle est remontée à l'Élysée. Jusqu'à ce que l'administration américaine lâche son feu vert à l'occasion de la visite d'État de François Hollande.

« Satellites espions : l'incroyable démenti de Thales »

Le constructeur de satellites Thales Alenia Space dément les propos de son PDG qui a reconnu que Washington a bloqué le contrat de satellites espions aux Emirats Arabes Unis.

« A Elancourt, Thales protège les données des industriels des cyberattaques »

Pour contrer les menaces informatiques, il faut des infrastructures bien réelles. A Elancourt (Yvelines), Thales s'appuie sur son datacenter type bunker et son centre de supervision, véritable vigie des réseaux opérant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

« Centre spatial de Kourou : et si on faisait payer l'Union européenne ? »

Et si l'Union européenne contribuait aux frais de fonctionnement du centre spatial de Kourou ? C'est ce que propose la Cour des Comptes dans son rapport annuel en réaction à l'utilisation de la base par des entreprises européennes. La Cour rappelle en effet qu'en vertu des accords de Kourou signés en 1980, les partenaires de la France au sein de l'Agence spatiale européenne (ESA) "prennent en charge environ le cinquième des coûts fixes effectifs du port spatial européen". Mais depuis, relève-t-elle, deux nouveaux lanceurs, Soyouz et Vega, ont été mis en place à Kourou, et "la répartition des retours économiques liés aux activités spatiales a évolué, au bénéfice de nos principaux partenaires et, corrélativement, au détriment relatif de la France".

« Singapour : l'avion spatial d'Airbus va bientôt prendre son envol »

Lors de la précédente édition du salon de Singapour, il n'existait encore que sous forme de vues d'artiste. L'avion spatial développé par Airbus Défense & Space (ex-Astrium) est cette année

présent "en chair et en os", puisque l'industriel a profité du salon pour exposer une maquette à échelle réduite de ce projet développé en coopération avec la PME singapourienne Hope Technik.

« Le CNES et la NASA iront ensemble sur Mars »

Jean-Yves Le Gall, Président du CNES et Charles F. Bolden, Administrateur de la NASA, ont signé lundi 10 février à Washington un accord qui formalise la coopération entre le CNES et la NASA autour du sismomètre SEIS, le principal instrument de la mission martienne InSight. La signature, qui intervenait dans le cadre de la visite d'État du Président François Hollande aux États-Unis, a eu lieu en présence de Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de John P. Holdren, Directeur de l'Office of Science and Technology Policy (OSTP).

EXPORT CONTROL

L'impact du Joint Plan of Action et du Règlement 2014/42/EU sur les sanctions contre l'Iran (suite et fin)

II. Le Règlement 2014/42/EU sur les sanctions contre l'Iran

❖ *Modifications importantes*

Les modifications essentielles peuvent se regrouper en trois catégories :

- La suspension des prohibitions sur le transport du pétrole brut iranien ;
- La suspension des prohibitions sur l'importation, l'achat et le transport des produits pétrochimiques iraniens ainsi que sur les services associés ;
- La suspension des prohibitions sur le commerce d'or et de métaux précieux avec le Gouvernement iranien, ses institutions publiques et la Banque Centrale d'Iran ou avec les personnes et les entités agissant pour leur compte ;
- L'augmentation des plafonds des montants de transfert de fonds de :
 - 10 000 à 100 000 euros (article 30, §3(c))



- 40 000 à 400 000 euros (article 30, §3(a) et §3(b) et article 30a, §1(b) et §1(c))
- 100 000 à 1 000 000 euros (article 30, §3(a) et §3(b)).

❖ *Remarques*

Toutes les autres sanctions et restrictions restent maintenues. Cependant, les suspensions ne sont mises en place que pour une période de 6 mois, jusqu'au 20 juillet 2014 :

- Tout contrat rendu possible par ces changements doit être exécuté dans ce délai (ce qui est quasi-impossible).
- De plus, même si les suspensions sur les sanctions sont reconduites en juillet, il n'y a pas de garantie permettant de déclarer avec certitude que les contrats ayant dépassés ce délai de 6 mois soient maintenus.
- Enfin, rien n'empêche aux Etats-Unis ou à l'Union européenne de tout arrêter, en cas de non-respect des engagements pris par l'Iran.
- Pour éviter les mauvaises surprises, il convient donc d'introduire dans les contrats souhaitant prendre avantage de cette suspension temporaire de sanctions, des clauses adaptées aux différentes situations envisageables.

L'Union européenne et les Etats-Unis n'ont pas adopté les mêmes positions vis-à-vis de l'Iran. Si telle ou telle transaction peut être effectuée en Europe, ce n'est peut-être pas le cas aux Etats-Unis (par exemple pour les paiements) et vice et versa. Le Règlement européen diffère du JPOA : il ne statue ni sur les dispositions liées à l'industrie automobile ni sur celles liées à l'aéronautique pour les pièces détachées par rapport à la maintenance ou à la réparation. Les sanctions sont donc maintenues dans ces domaines.

Nouvelle OGEL britannique : Joint Strike Fighter (JSF)

Le 21 janvier 2014, le gouvernement britannique a publié sur le site du bis, une notice pour les exportateurs sur une nouvelle OGEL : Joint Strike Fighter. Entrée en vigueur le 6 janvier 2014, la Joint Strike Fighter (JSF) Open General Export Licence

(OGEL) a été développée pour supporter le programme mené par le gouvernement US en collaboration avec 8 pays partenaires : l'Australie, le Canada, le Danemark, l'Italie, les Pays bas, la Norvège, la Turquie et le Royaume Uni pour environ 3.000 aéronefs.

L'OGEL permet l'exportation et la réexportation de la majorité des matériels, logiciels ou technologies (mais pas les armes ou leurs composants) requis pour la production et la maintenance du JSF pour son utilisation par les nations partenaires et des clients autorisés comme l'Israël ou le Japon. Cette OGEL permet également d'exporter vers une série d'autres destinations où il y a des sous-traitants. L'exportation d'armes pour le JSF continuera d'être exporté sous licence individuelle par une analyse au cas par cas.

Les destinations éligibles sont aujourd'hui :

- ❖ Pour les « *Partner Nations* » : l'Australie, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, l'Italie, les Pays bas, la Norvège, la Turquie et le Royaume Uni. Le Royaume-Uni est inclus en tant que destination de matériels, logiciels, ou technologies ayant été initialement exportés du Royaume-Uni à un des pays mentionnés en tant que « *partner nations* » ou « *export customers* » puis réexportés au Royaume-Uni, même s'ils ont été incorporés dans d'autres biens ;
- ❖ Pour les « *Export Customers* » : l'Israël et le Japon ;
- ❖ Pour les pays qui peuvent développer, produire, tester ou « utiliser » des matériels, logiciels ou technologies concernés par cette licence : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, le Japon, la Pologne, la Roumanie, le Singapour et la Suisse.

Il est en revanche interdit d'exporter ou de transférer des matériels, logiciels ou technologies à une « *customs free zone* ». Une « *Customs Free Zone* » est une partie d'un territoire d'un pays où les biens introduits sont généralement considérés comme étant en dehors du territoire douanier de ce pays, et donc les règles usuelles du contrôle douanier ne s'appliquent pas.



AÉRONAUTIQUE

« Amedeo firms up A380 deal »

Airbus has scored its first major order for the A380 this year, after Amedeo firmed up a memorandum of understanding signed at last year's Paris Air Show. Amedeo, formerly a part of Doric Lease Corp., made a commitment for 20 aircraft bringing Airbus more than half-way to its target of reaching at least 30 additional orders for the aircraft in 2014.

« Airbus Group s'offre une banque allemande pour réduire son exposition aux crises »

Après les avions, les hélicoptères, les armes et l'espace, Airbus Group se lance dans un nouveau métier : la banque. Le groupe d'aéronautique et de défense a annoncé ce vendredi un projet de rachat d'une petite banque allemande – la Salzburg München Bank – pour en faire une "Airbus Group Bank". La transaction, dont le montant n'a pas été dévoilé, devrait être finalisée d'ici à la fin de l'année, après autorisation par les autorités allemandes.

« Air France autorise l'usage des smartphones et des tablettes pendant tout le vol »

Air France autorise désormais ses passagers à utiliser leurs appareils électroniques personnels (smartphones, tablettes) durant toutes les phases de vol, y compris lors du roulage, du décollage et de l'atterrissage. Ce faisant, la compagnie tricolore se conforme à une directive de l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA), publiée le 9 décembre dernier, autorisant ces appareils portables en « mode avion » activé.

« Proposition d'accord de "ciel ouvert" lors du sommet de l'aviation UE-ANASE »

Dans une déclaration commune, la Commission européenne et l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ANASE) ont proposé de renforcer la coopération dans le domaine de l'aviation en négociant un accord global de transport aérien entre l'UE et l'ANASE. "Si l'Union et l'ANASE collaborent pleinement, nous pourrions étendre à un marché interrégional beaucoup plus vaste les avantages démontrés de nos marchés de l'aviation uniques respectifs. Le sommet est le

principal promoteur d'une nouvelle dynamique visant à renforcer la coopération. En outre, il a présenté des arguments convaincants en faveur de ce qui serait le premier accord d'aviation au monde entre deux blocs de pays tels que l'UE et l'ANASE" a déclaré Siim Kallas, vice-président de la Commission européenne chargé des transports.

« Aérien : le principal syndicat de pilotes appelle à la grève en mai »

Un mois de grève : tel est le mot d'ordre sans précédent lancé par le SNPL, le principal syndicat de pilotes de ligne français, qui appelle à une grève nationale du 3 au 30 mai. Un préavis en forme de dernier avertissement adressé au gouvernement, qui recouvre plusieurs sujets de mécontentement, mais dont la cible principale est la loi Diard, limitant l'exercice du droit de grève des personnels navigants. Promulguée par la précédente majorité en 2012, elle fait obligation aux personnels du transport aérien de se déclarer individuellement gréviste ou non au moins 48h avant le début d'une grève. Censée permettre aux compagnies aériennes de s'organiser pour assurer un service minimum et éviter aux passagers de se retrouver bloqués dans les aéroports, cette loi a eu pour conséquence de rendre quasiment sans effet les derniers mots d'ordre de grève, notamment chez Easyjet.